

2020_CT2_263

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière Grand Site Concors Sainte-Victoire - Année 2021

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – PETEL Anne-Laurence – SANNA Valérie – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_263- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt

■ Séance du 16 novembre 2020

06_2_01

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde
Régionale Forestière Grand Site Concors Sainte-Victoire - Année 2021

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Document
Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 19 Novembre 2020

15886

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière Grand Site Concors Sainte-Victoire - Année 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, développe sur le Grand Site Concors Sainte-Victoire une politique d'accueil du public spécifique et de surveillance en saison estivale, du 1er juin au 30 septembre.

Il s'agit d'informer et de faire respecter la réglementation préfectorale relative à l'accès aux massifs forestiers, qui interdit la circulation dans certaines conditions de danger météorologique d'incendie. L'harmonisation des codes couleurs des niveaux de restriction d'accès avec les départements limitrophes a débuté sa mise en place avec l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018. La sensibilisation du public à cette codification reste indispensable, que ce soit auprès des touristes de passage ou des promeneurs locaux et demande toujours un travail de pédagogie assidu, en particulier en début de saison et les jours où le niveau de risque interdit l'accès aux espaces naturels.

De juin à août 2020, les massifs Concors et Sainte-Victoire ont ainsi connu près d'une dizaine de jours de fermeture durant cette saison estivale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_263-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

L'équipe des gardes nature réalise des patrouilles de surveillance quotidiennes ainsi qu'un affichage spécifique et des points d'information fixes et itinérants en risque de niveau rouge. L'étendue du territoire à parcourir et les contraintes liées à la surveillance particulière des points d'entrée dans les massifs exigent une importante présence sur le terrain, d'au minimum 3 patrouilles quotidiennes. L'effectif permanent de 8 gardes-nature ne permet pas de répondre à ce besoin, malgré un planning, sur cette période, exclusivement consacré aux patrouilles et une restriction des congés.

L'information relative à la réglementation estivale est également diffusée au travers de la Maison du Grand Site de Vauvenargues et du kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, tenus cette année par 4 agents. Sur l'ensemble de la saison touristique, d'avril à fin octobre, ces structures ont accueilli autour de 10 000 visiteurs.

Prenant la suite du dispositif des Assistants Prévention Sensibilisation Incendies de Forêts existant depuis 2004, l'opération estivale de la Garde Régionale Forestière, mesure phare de la nouvelle politique forestière, dite dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud, mise en place en mars 2017, fait partie intégrante du Plan Climat. Composée de plus de 200 jeunes de 18 à 25 ans, elle a ainsi pour mission de :

- développer la culture du risque incendie auprès de la population résidentielle ou passagère qui fréquente les massifs forestiers et, auprès des jeunes qui participent à l'opération
- renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, et de surveillance du risque incendie aux abords des espaces naturels et forestiers
- être en appui des dispositifs de surveillance des massifs existants, agréés par la sécurité civile lors de périodes à risque
- jouer un rôle essentiel sur le terrain, notamment grâce au suivi d'une formation préalable à l'exercice de leurs missions ; encadrés par des professionnels de la forêt et du feu, ils ont acquis les fondamentaux théoriques et pratiques pour prévenir le risque incendie dans les meilleures conditions.

Au fil des années, l'aide de la Région pour le recrutement de saisonniers dédiés à la prévention du risque incendie, a permis de développer puis de maintenir la capacité de surveillance et de sensibilisation des usagers sur et autour des massifs Concors et Sainte-Victoire.

Au vu du succès de l'opération et de ce besoin toujours essentiel en information, il est à nouveau proposé de procéder au recrutement de Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer les équipes permanentes pendant la saison estivale.

Ainsi, il est envisagé que

- six Gardes Régionaux Forestiers soient intégrés aux patrouilles quotidiennes de terrain les mois de juillet et août 2021. Ce nombre validé depuis 2016 permet de poursuivre les efforts de présence dans les zones fréquentées et sensibles, telles que les versants nord (jusqu'au Prieuré) et sud Sainte-Victoire et le secteur Bibémus-Zola-Bimont. Au besoin, les patrouilles pourront intervenir sur d'autres sites géographiques en fonction des nécessités.
- Et, trois Gardes Régionaux Forestiers viendront renforcer pendant la saison estivale les équipes d'accueil du Grand Site Concors Sainte-Victoire et orienteront les visiteurs, assureront leur sensibilisation au kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, porte d'entrée et point de vue incontournable de la montagne Sainte-Victoire, ainsi qu'à la Maison du Grand Site de Vauvenargues, en versant nord. Ils assureront leur mission sur 4 mois, de juin à septembre.

Pour ce faire, des documents d'information du public sont chaque année édités pour présenter pédagogiquement la réglementation de l'accès aux espaces naturels.

Les dépenses prévisionnelles éligibles au titre de ce programme sont les suivantes :

- salaires et charges, titres restaurant : 58 000 euros
- impression de documents d'information : 2 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour la Garde Régionale Forestière 2021 et à autoriser la signature de tout document y afférent.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITÉS	MONTANTS SOLLICITÉS
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur Dispositif « Guerre du Feu »	80 %	48 000 €
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	12 000 €
TOTAL TTC		60 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les directives européennes 2009/147/CEE dite « directive oiseaux » et 92/43/CEE dite « directive habitats » concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Sainte-Victoire.

Où le rapport ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_263-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Garde Régionale Forestière Grand Site Sainte-Victoire pour l'année 2021.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget Principal Métropolitain 01 de 2021, en section de Fonctionnement : chapitre 012, natures 64131 et suivantes, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Principal Métropolitain 01 de 2021 et 2022, en section de Fonctionnement : chapitre 74, nature 7472, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

Les crédits nécessaires seront également inscrits sur le Budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix de 2021, en section de Fonctionnement : chapitre 011, natures 60628 et 61526 notamment, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget 06 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix de 2021 en section de Fonctionnement : chapitre 74, nature 7472, fonction 76 sous réserve de l'approbation de ce budget.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Garde Régionale Forestière Grand Site Concors Sainte-Victoire - Année 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_263-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020